

Marché public de prestations intellectuelles

Marché passé en Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) programmiste dans le cadre d'une opération de réhabilitation et d'extension d'une soute à munitions au Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier (24)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION SGAMI33-2025-29-FCS

Date et heure limites de remise des offres Lundi 1 septembre 2025 à 14h00

SOMMAIRE

2 - Objet de la consultation. 3 3 - Condition et étendue de la consultation. 3 3 . I Condition de la consultation. 3 3 . 2 Allotissement. 3 3 . 3 Visite du site. 4 3 . 4 Nomenclature. 4 3 . 5 Durée du marché - Délai d'exécution. 4 3 . 6 Tranches optionnelles. 4 3 . 7 Variantes. 4 3 . 7 Variantes. 4 3 . 7 Variantes. 4 3 . 7 Printiative du candidat (facultative). 4 3 . 7 Variantes. 4 3 . 8 Mode de règlement du marché et modalités de financement. 4 3 . 8 Mode de règlement du marché et modalités de financement. 4 3 . 9 Avance. 5 3 . 10 Prestations similaires. 5 3 . 11 Arrêt de l'exécution des prestations. 5 4 - Dossier de consultation. 6 4 - 1 Composition du dossier de consultation. 6 4 - 1 Composition du dossier de consultation. 6 4 - 2 Oppeiment au dossier. 7	1 - Identification de l'organisme acheteur	3
3.1 Condition de la consultation	2 – Objet de la consultation	3
3.2 Allotissement. 3 3.3 Visite du site. 4 3.4 Nomenclature. 4 3.5 Durée du marché — Délai d'exécution. 4 3.6 Tranches optionnelles. 4 3.7 Variantes. 4 3.7 Variantes. 4 3.7.1 A l'initiative du candidat (facultative). 4 3.7.1 A l'initiative du candidat (facultative). 4 3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement. 4 3.9 Avance. 5 3.10 Prestations similaires. 5 3.11 Arrêt de l'exécution des prestations. 5 4 — Dossier de consultation. 6 4-1 Composition du dossier de consultation. 6 4-2 Opugosition du dossier de consultation. 6 4-3 Questions/réponses. 7 4-4 Complément au dossier. 7 4-6 Présentation des candidatures et des offres. 7 6-1 Date limite de réception des offres. 7 6-2 Délai de validité des offres. 8 6-3 Présentation et contenu des candidatures. 8 6-4 Documents à produire pour les offres. 8 6-4 Documents à produire pour les offres. 8 6-5 Présentation des offres et négociations. 11 7-1 Critères de sélection des offres et négociations. 11 7-1 Critères de sélection des offres. 12 8- Condition de dépôt des offres. 12 9- Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires. 13 10- Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR » 13	3 – Condition et étendue de la consultation	3
3.2 Allotissement. 3 3.3 Visite du site. 4 3.4 Nomenclature. 4 3.5 Durée du marché — Délai d'exécution. 4 3.6 Tranches optionnelles. 4 3.7 Variantes. 4 3.7 Variantes. 4 3.7.1 A l'initiative du candidat (facultative). 4 3.7.1 A l'initiative du candidat (facultative). 4 3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement. 4 3.9 Avance. 5 3.10 Prestations similaires. 5 3.11 Arrêt de l'exécution des prestations. 5 4 — Dossier de consultation. 6 4-1 Composition du dossier de consultation. 6 4-2 Opugosition du dossier de consultation. 6 4-3 Questions/réponses. 7 4-4 Complément au dossier. 7 4-6 Présentation des candidatures et des offres. 7 6-1 Date limite de réception des offres. 7 6-2 Délai de validité des offres. 8 6-3 Présentation et contenu des candidatures. 8 6-4 Documents à produire pour les offres. 8 6-4 Documents à produire pour les offres. 8 6-5 Présentation des offres et négociations. 11 7-1 Critères de sélection des offres et négociations. 11 7-1 Critères de sélection des offres. 12 8- Condition de dépôt des offres. 12 9- Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires. 13 10- Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR » 13	3.1 Condition de la consultation.	3
3.4 Nomenclature		
3.5 Durée du marché — Délai d'exécution	3.3 Visite du site	4
3.6 Tranches optionnelles		
3.7 Variantes	3.5 Durée du marché – Délai d'exécution	4
3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)		
3.7.2 À l'initiative de l'acheteur (obligatoire)	3.7 Variantes.	4
3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement. 3.9 Avance		
3.9 Avance		
3.10 Prestations similaires 5 3.11 Arrêt de l'exécution des prestations 5 4 - Dossier de consultation 6 4-1 Composition du dossier de consultation 6 4-3 Questions/réponses 7 4-4 Complément au dossier 7 5 - Clause sociale 7 6 - Présentation des candidatures et des offres 7 6-1 Date limite de réception des offres 7 6-2 Délai de validité des offres 8 6-3 Présentation et contenu des candidatures 8 6-4 Documents à produire pour les offres 10 7 - Critères d'évaluation des offres et négociations 11 7-1 Critères de sélection des offres 11 7-2 Négociations avec les candidats 12 8 - Condition de dépôt des offres 12 9 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires 13 10- Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR » 13	3.8 Mode de reglement du marche et modalites de financement	4
3.11 Arrêt de l'exécution des prestations		
4 - Dossier de consultation		
4-1 Composition du dossier de consultation		
4-3 Questions/réponses	4 – Dossier de consultation	6
4-3 Questions/réponses	4-1 Composition du dossier de consultation.	6
4-4 Complément au dossier		
6 – Présentation des candidatures et des offres		
6-1 Date limite de réception des offres	5 – Clause sociale	7
6-2 Délai de validité des offres	6 – Présentation des candidatures et des offres	7
6-2 Délai de validité des offres	6-1 Date limite de réception des offres	7
6-3 Présentation et contenu des candidatures		
6-4 Documents à produire pour les offres		
7-1 Critères de sélection des offres		
7-2 Négociations avec les candidats	7 – Critères d'évaluation des offres et négociations	11
7-2 Négociations avec les candidats	7-1 Critères de sélection des offres	11
9 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires		
10- Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »	8 – Condition de dépôt des offres	12
	9 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires	13
11 _ Voies de recours	10- Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »	13
	11 – Voies de recours	14

1 - Identification de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme :	Acheteur:
Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur - SGAMI SUD-OUEST	M Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest
Adresse: 89, Cours Dupré de Saint-Maur	Code postal: 33041
<u>Ville</u> : Bordeaux Cedex	Pays: FRANCE
<u>Téléphone</u> : 05.56.99.77.53	Adresse de courrier électronique : sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr

2 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché relatif aux prestations suivantes :

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) programmiste dans le cadre d'une opération de réhabilitation et d'extension d'une soute à munitions au Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier (24)

Ce marché sera décomposé en 4 phases :

- Phase 1 : Études préalables : étude de faisabilité : Définition du projet, analyse du contexte
- Phase 2 : Études opérationnelles : programme général ;
- Phase 3 : Études opérationnelles : programme détaillé ;
- Phase 4: Consultation de la maitrise d'oeuvre (MOE) : choix du concepteur ; établissement des pièces techniques de la consultation, analyse des offres et participation à la commission technique.

La durée globale prévisionnelle est de 14 mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations ;

La date prévisionnelle de début d'exécution est prévue pour le **14 octobre 2025.** Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

Lieux d'exécution des prestations :

Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG)

CASERNE GÉNÉRAL DUPUY

Route de Gravelle,

24 110 SAINT-ASTIER

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP au présent dossier de consultation des entreprises (DCE).

3 - Condition et étendue de la consultation

3.1 Condition de la consultation

Cette consultation est passée en Procédure Adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

3.2 Allotissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-11 du code de la commande publique, le présent marché n'est pas alloti. Il s'agit d'une prestation unique sur un seul site.

3.3 Visite du site

La visite du site n'est pas obligatoire.

Elle sera réalisable sur demande, au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite de remise des offres auprès de :

Monsieur Eric DORE eric.dore@interieur.gouv.fr 05 56 99 78 13

Monsieur Cyril JOSEPHIAK (binôme) cyril.josephiak@interieur.gouv.fr 05.56.99.72.65

Aucune réponse aux questions techniques ou administratives ne sera fournie lors des visites. Ces dernières devront être transmises suivant les dispositions de l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Dès la prise de rendez-vous, les candidats devront au préalable informer des noms, prénoms, date de naissance et lieux de naissance du personnel qui effectuera la visite.

Cette visite n'est pas un audit et ne pourra en aucun cas être rémunérée.

En cas de force majeure, l'administration se réserve le droit de déplacer les dates de visite.

3.4 Nomenclature

Classification CPV Principal	Intitulé
71300000	Services d'ingénierie

3.5 <u>Durée du marché – Délai d'exécution</u>

La durée globale prévisionnelle est de **14 mois** à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

La date prévisionnelle de début d'exécution est prévue pour le 14 octobre 2025.

Cette date est indicative et n'a pas de valeur contractuelle.

3.6 Tranches optionnelles

Sans objet

3.7 Variantes

3.7.1 À l'initiative du candidat (facultative)

Ce type de variante n'est pas autorisé dans ce marché.

3.7.2 À l'initiative de l'acheteur (obligatoire)

Ce type de variante n'est pas demandé dans ce marché.

3.8 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Budget de l'ETAT - L'unité monétaire est l'EURO. Marché à prix révisable.

Les règlements interviendront par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception de la demande de paiement avec virement sur le compte figurant sur l'acte d'engagement.

3.9 Avance

Le présent marché retient l'option A (art.A.11.1 du CCAG-PI) dans la fixation du montant de l'avance.

Conformément à l'article R2191-7 du CCP, une avance de 5% est consentie.

Par ailleurs, en application de l'article R2191-4 du Code de la Commande Publique (CCP), une avance de 5 % est prévue même dans le cas où elle ne serait pas obligatoire .

Au titre du présent marché, l'avance sera portée à 20% si le titulaire du marché est une petite ou moyenne entreprise (Entreprise employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

L'avance n'est pas affectée par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants admis au paiement direct dans les mêmes conditions que pour le titulaire.

Le titulaire ou son sous-traitant peut refuser le versement de l'avance.

Dans le cas contraire, cette dernière est versée dans les 30 jours suivants la date de notification de l'OS de démarrage des prestations.

Si la déclaration de sous-traitance intervient après le dépôt de l'offre, le versement de l'avance au sous-traitant interviendra dans un délai de 30 jours après la notification de la déclaration de sous-traitance.

Conformément à l'article R.2191-11 du code de la commande publique, le remboursement de l'avance est échelonné en tenant compte du montant de l'avance accordée et des sommes restant dues au titulaire.

Ce remboursement s'impute par précompte sur les sommes dues au titulaire et débute :

- Pour les avances inférieures ou égales à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, quand le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant toutes taxes comprises du marché;
- Pour les avances supérieures à 30 % du montant toutes taxes comprises du marché, à la première demande de paiement.

Dans la mesure du possible, l'avance sera remboursée en une seule fois dès lors que le montant des prestations exécutées par le titulaire atteindra 65 % du montant TTC du marché. Lorsqu'une partie du marché est sous-traitée après le dépôt de l'offre et avant le seuil de 65 % de prestations exécutées, l'avance est remboursée en conséquence.

ATTENTION : en cas de résiliation du marché, le titulaire a trente jours à compter de la notification de la décision de résiliation pour restituer l'avance

3.10 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent contrat. À cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sera engagée.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés publics pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché public.

3.11 Arrêt de l'exécution des prestations

Conformément à l'article 22 du CCAG PI, les prestations étant scindées en plusieurs parties techniques (phases) à exécuter distinctement (voir DPGF), l'acheteur peut décider, au terme de chacune de ces phases, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, de ne pas poursuivre l'exécution des prestations. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché.

4 - Dossier de consultation

4-1 Composition du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- 1 règlement de consultation ;
- 1 acte d'engagement
- 1 cadre de Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) / Répartition des prestations ;
- 1 cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe ;
- 1 DC1 et un DC2 pré-remplis ;
- 1 formulaire ATTRI 2 pré-remplis en cas de déclaration de sous-traitance au moment du dépôt de l'offre ;
- 1 cahier des clauses techniques particulières (CCTP) : Classé DIFFUSION RESTREINTE
- 2 Cadres de présentation des candidatures (Présentation des références Annexe 1 et présentation des compétences et qualifications Annexe 2)
- 1 Cadre de Mémoire Technique (CMT);
- 1 engagement de confidentialité.

ATTENTION:

Le CCTP est classé comme étant un document en diffusion restreinte.

Il sera remis aux candidats via PLACE en échange de l'engagement de confidentialité qui devra être transmis par les candidats au format PDF, complété, daté, signé et tamponné, en posant une question par PLACE conformément aux modalités prévues à l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

4-2 Retrait du dossier

Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée :

- à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-29-FCS)

- par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2814923&orgAcronyme=g6l

En cas de difficulté technique de téléchargement, il peut également être remis gratuitement sur demande adressée par courriel à ; sgami-so-marches-travaux@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 05.56.99.77.79.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et <u>une adresse électronique</u> permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la Plateforme de dématérialisations lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une <u>erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique</u>, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique ou en cas de téléchargement anonyme.

Les candidats sont informés que l'acheteur utilise son profil d'acheteur via la Plateforme des Achats de l'État pour communiquer par écrit avec les candidats (envoi des réponses aux questions, informations sur les éventuelles modifications du DCE, éventuelles demandes de complément des candidatures, etc.)

Des courriels contenant un lien de téléchargement permettant à chaque candidat d'accuser réception et d'accéder au contenu de ces messages seront donc adressés aux candidats en provenant de l'adresse de messagerie suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr

Les candidats sont donc invités à :

- -S'assurer que la configuration de leur boîte de messagerie permet de recevoir ce type de message;
- -Vérifier que ces courriels ne figurent pas dans le dossier « indésirable » ou « spam » ;

-Accuser réception de chacun de ces envois en cliquant le lien de téléchargement contenu dans le courriel.

4-3 Questions/réponses

Le candidat peut poser des questions sur la consultation <u>uniquement</u> via la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 2 « Question »

- à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-29-FCS)

- par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2814923&orgAcronyme=g6l

Les questions peuvent être posées jusqu'à <u>6 jours</u> avant la date limite de remise de l'offre.

Au-delà, elles ne seront plus prises en compte.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, en les portant à la connaissance des soumissionnaires au plus tard 3 (trois) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Ce délai est décompté à partir du jour de la modification des documents de la consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis son pli avant les modifications, il pourra remettre un nouveau pli complet sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des plis.

La transmission de l'engagement de confidentialité s'effectuera selon les modalités précisées ci-dessus afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des pièces soumises à cette condition.

4-4 Complément au dossier

L'administration se réserve le droit d'apporter, au plus tard <u>3 jours</u> avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier : un avis rectificatif sera alors publié via la Plate-Forme des Achats de l'État (PLACE). Les candidats devront alors répondre au marché en tenant compte des corrections apportées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si en cours de procédure, le délai de remise des candidatures est prorogé, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date limite de dépôt des plis

5 - Clause sociale

Sans objet.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Pour une meilleure analyse de votre dossier nous vous demandons de bien vouloir dissocier les documents relatifs à votre candidature de ceux de votre offre.

<u>Les candidats devront obligatoirement utiliser les trames des documents du DCE (AE, DPGF) pour répondre</u> à la présente consultation

6-1 Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir via la plateforme au plus tard aux dates et heures indiquées en page 1 du présent document.

6-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de <u>6 mois</u> à compter de la date limite de réception des offres ou dans le cas d'une offre négociée, à compter de la date figurant sur l'acte d'engagement de l'offre négociée le cas échéant.

6-3 Présentation et contenu des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, l'acheteur qui constate que des pièces dont la production étaient réclamées sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

En application de l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Exigences sur le groupement

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera le programmiste et il sera solidaire de tous ses co-traitants.

Un mandataire ne peut faire acte de candidature qu'au sein d'un seul groupement, même si c'est en tant que co-traitant ou sous-traitant, sous peine d'exclusion des groupements concernés.

Un même co-traitant pourra se présenter dans plusieurs groupements, tant qu'il n'est pas mandataire de l'un d'eux.

Les compétences techniques exigées pour l'exécution du marché dans toutes les phases sont les suivantes :

- Programmiste
- Économie de la construction
- Spécialiste en technique du bâtiment tous corps d'état dont Structure, CVC, électricité, CFO/ CFA, thermique, acoustique, espace vert, VRD, SSI, sûreté
- Spécialiste en géotechnique,
- Spécialiste en environnemental, ICPE
- Spécialiste en technique du bâtiment : pyrotechnie, ICPE

Avec les niveaux d'exigence ci-dessous, OPQIBI, diplômes ou équivalents:

- AMO en technique (0103);
- AMO en développement durable (0106);
- AMO pour la gestion des sites et sols potentiellement pollués (0811);
- Diagnostic en réutilisation-réhabilitation des ouvrages de bâtiment tout corps d'état (1904).
 Les candidats doivent justifier de qualifications et d'expériences professionnelles appropriées en lien avec les missions et compétences spécifiées dans le présent règlement de consultation. Ces qualifications peuvent inclure des diplômes, certifications ou expériences reconnues dans les domaines concernés, en fonction des missions et des exigences détaillées dans le cahiers des charges.

Documents à produire pour la candidature

En application des articles R.2143-3, R.2143-4 du code de la commande publique les candidats doivent fournir les documents relatifs à leur candidature et à leur offre, rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- -Engagement : le candidat produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;
- -Redressement judiciaire : le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- -Attestation d'assurance : les attestations d'assurance de l'année en cours des candidats en lien avec les prestations qu'il exécutera ;

-Les lettres de candidatures DC1 et DC2 |

*Lettre de candidature <u>pour l'ensemble du groupement</u> (imprimé DC1): l'imprimé DC1 fera apparaître les différents membres du groupement avec l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera également l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoire. Le formulaire DC1 devra être complété;

*Lettre de candidature <u>pour chaque membre du groupement</u> (imprimé DC2): le DC2 devra comporter le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années. Les entreprises nouvellement créées qui ne sont pas en mesure de fournir les informations sur les 3 dernières années ne seront pas évincées sur ce simple fait. En cas d'incapacité à fournir les déclarations relatives aux chiffres d'affaires, le candidat produira une déclaration appropriée de banques.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)."

- -Dans le cas d'un groupement, fournir la convention de groupement et les délégations de signature
- -L'engagement de confidentialité daté et signé.

- Le cadre de réponse de présentation des références - Annexe 1

5 références (différentes les unes des autres) portées par le candidat en tant qu'AMO dont :

- 2 références techniques et environnementales mettant en valeur la programmation de projets de type ICPE. Il sera privilégié des infrastructures relatives a des substances et mélanges visés par la directive SEVESO, en priorité sur les dimensions explosives.
- 2 références techniques mettant en valeur la programmation de bâtiment sur des sites géotechniques au-dessus ou à proximité d'ouvrages enterrés (de type tunnel, carrières ou autres...)
- 1 référence mettant en valeur la programmation de projets sur des sites occupés. Il sera privilégié des projets sur des sites présentant des enjeux de sûreté (gendarmerie, police, site militaire...).

Les références présentées devront permettre d'apprécier l'expérience du candidat. Elles doivent être liées et proportionnées à l'objet du marché. Le candidat choisit celles qui lui semblent les plus appropriées.

Nota: l'absence de référence relative à des missions de même nature n'est pas un motif en soi d'élimination de la candidature. Dans cette hypothèse, il appartient cependant au candidat d'apporter la preuve de sa capacité par tout autre moyen à sa disposition.

- Le cadre de présentation des compétences et qualifications - Annexe 2

Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

-Le candidat doit indiquer, dans le dossier de candidature, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais et les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace ; -L'accès à ces documents est gratuit.

Niveaux de capacité minimum exigés :

Dans le cadre du présent marché, il est attendu, pour les compétences suivantes: **programmation**, **géotechnique et pyrotechnie** des profils Seniors (10 ans d'expérience sur le poste en question, dans leurs domaines d'expertise).

Si ce niveau n'est pas atteint, la candidature sera rejeté.

6-4 Documents à produire pour les offres

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront produire un dossier complet sur la base duquel ils seront jugés et comprenant :

- l'acte d'engagement (ATTRI 1) dûment complété, tamponné, daté et signé ;
- la DPGF dûment complétée, tamponnée, datée et signée ; (Le marché est passé à prix global et forfaitaire pour l'ensemble de la mission. Il est décomposé par phase)
- -RIB de l'entreprise unique ou de l'ensemble des membres du groupement.
- Un cadre de mémoire technique, de 10 pages A4 maximum (Soit 5 feuilles A4 recto-verso), hors page de garde -sommaire et annexes demandées, contenant :

Au titre du sous-critère 1 Cohérence des moyens humains	 En annexe du mémoire technique: Un organigramme fonctionnel nominatif des membres de l'équipe dédiée spécifiquement au projet (titulaire + suppléant). Pour chacune des phases, identifier l'interlocuteur privilégié du MOA + un suppléant. La réalisation d'un «qui fait quoi » à toutes les phases (faisabilité / programme /consultation). Expérience détaillée des personnes dédiées au projet (titulaire et suppléant , dont programmiste) au regard des CV, dont qualifications, et expériences en projets de construction, conception et/ou réalisation en lien avec l'objet de la présente consultation.
Au titre du sous-critère 2 Méthodologies de travail et cohérence technique	 Dans le cadre du mémoire technique: Compte tenu du planning prévisionnel dès le démarrage de la mission, l'organisation du candidat pendant les périodes de congés estivaux et congés de fin d'année. La description des méthodes de suivi du candidat de chacune des phases (faisabilité /programme /consultation), avec le déroulé précis, le contenu des rendus, les délais, la répartition des temps passés et justification. Méthodologie et outil de travail de l'équipe (synthèse, organisation, outils de mémoire de projet, traçabilité).
Au titre du sous-critère 3 Géotechnique	 Dans le cadre du mémoire technique: Une description des expériences de programmation de bâtiments sur des sites présentant une topographie complexe (site avec des déclivités importantes, site nécessitant des ouvrages de soutènements pour le bâtiment ou les voiries de desserte), et sur des sites à proximité ou au-dessus d'ouvrages souterrains (type tunnel, carrières). La description des méthodologies de travail sur ces sites. La description des contraintes de sol sur ces sites et les réponses adaptées afin de prendre en compte celles-ci. La description de l'organisation du candidat pour la gestion des relations avec intervenants (utilisateurs, concessionnaires, service d'exploitation, diagnostics).
Au titre du sous-critère 4 Pyrotechnie	 Dans le cadre du mémoire technique: Une description des expériences du candidat sur de la programmation de bâtiments pyrotechniques pour des projets de type ICPE. Une description des expériences du candidat sur des sites sensibles (militaire ou autre). La description des contraintes de sécurité, de sûreté sur ces sites et les réponses adaptées afin de prendre en compte celles-ci. La description des méthodologies de travail sur ces sites.

Au titre du sous-critère 5 Environnementa	 Dans le cadre du mémoire technique : La description de programmation de bâtiments sur lesquels des autorisations environnementales ont été réalisées ; La description des méthodologies de travail sur ces sites, au regard de la mission confiée.
Au titre du sous-critère 6	 En annexe du mémoire technique : Fourniture d'un planning des missions de l'AMO à toutes les phases de sa mission (faisabilité /programme / consultation), dont les temps forts, les dates de remise des documents, de validation.

Attention:

- Le mémoire technique ne doit pas paraphraser le cahier des charges mais doit être « opérationnel » et permettre au maître d'ouvrage d'apprécier pleinement la qualité de l'offre.
- Il est limité à 10 pages A4 maximum (Soit 5 feuilles A4 recto-verso), hors page de garde -sommaire et annexes demandées.
- Toute page supplémentaire ne sera pas prise en compte pour l'analyse du critère technique, tout comme les références à des annexes (hors celles demandées).

7 - Critères d'évaluation des offres et négociations

7-1 Critères de sélection des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critères	Sous-Critères techniques	Ро	ints
Critère technique	 Sous-Critère 1: Cohérence des moyens humains Qualité de l'équipe dédiée spécifiquement au projet, appréciée au regard : De l'organigramme fonctionnel nominatif des membres de l'équipe dédiée spécifiquement au projet et de leurs suppléants (fournis en annexe du mémoire technique); Du « qui-fait-quoi » : répartition des rôles et des taches par compétences exigées pour l'opération, et par phase tout au long de la mission; Du nombre de personnes mobilisées pour la prestation; De leurs CV (fournis en annexe du mémoire technique); De leurs expériences en programmation de projets en lien avec l'objet de la présente consultation. 	10	70
	 Sous-Critère 2: Méthodologies de travail et cohérence technique Compréhension des attentes de la MOA; Synthèse des enjeux et problématiques; Méthodologielet outil de travail de l'équipe (synthèse, organisation, outils de mémoire de projet,traçabilité); Engagements du candidat pendant toute la durée du marché y compris les périodes de congés estivaux et congés de fin d'année. 	10	
	 Sous-Critère 3: Géotechnique Expérience de programmation de bâtiments sur des sites présentant une topographie complexe (site avec des déclivités importantes, site nécessitant des ouvrages de soutènements pour le bâtiment ou les voiries de desserte), et sur des sites à proximité ou au-dessus d'ouvrages souterrains (type tunnel, carrières). Méthodologies de travail sur ces sites, contraintes de sol et réponses adaptées, Organisation du candidat pour la gestion des relations avec intervenants (utilisateurs, concessionnaires, service d'exploitation, diagnostics) 		

 Sous-critère 4 : Pyrotechnie Expérience en programmation de projets pyrotechnique de type ICPE ; Expérience sur des sites sensibles (militaires ou autres); Méthodologies de travail sur ces sites. 	20	
 Sous-critère 5 : Environnemental Expérience en programmation de projets soumis à autorisation environnementale; Méthodologies de travail sur ces sites 	5	
Sous-critère 6 : Planning Appréclé au regard du planning (fourni en annexe du mémoire technique) : • Respect du planning des missions de l'AMO (faisabilité, programme, consultation).	5	
Prix : Apprécie au regard de l'Acte d'Engagement et de la DPGF		0
TOTAL		0

En application de l'article R.2161-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de demander des précisions sur le teneur des offres présentées.

Dans le cas d'une suspicion d'offre anormalement basse, le soumissionnaire devra justifier son prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché qu'il envisage de sous-traiter.

7-2 Négociations avec les candidats

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Les éléments de la négociation pourront porter sur l'ensemble des éléments de l'offre. La négociation pourrait se dérouler soit sous forme écrite, soit sous forme orale et confirmée par un écrit.

Le représentant du Maître d'ouvrage se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

8 – Condition de dépôt des offres

Le dépôt des offres dématérialisées s'effectue sur le site de la Plate-Forme des Achats de l'Etat, via l'onglet 3 : « Dépôt ».

- à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/ (recherche rapide : n° de la consultation : SGAMI33-2025-29-FCS)

- par le lien direct suivant :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?

<u>page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2814923&orgAcronyme=g6l</u>

Les offres reçues hors délai seront éliminées conformément à l'article R2151-5 du code de la commande publique.

Il appartient donc aux entreprises de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique.

Le soumissionnaire devra se référer aux « Conditions générales d'utilisation » et « Pré requis techniques », disponibles au bas de la page d'accueil, pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation y est également disponible sous la rubrique « Aide » afin de faciliter le maniement de la plate-forme. Ces documents décrivant l'utilisation du site font partie intégrante du règlement de consultation.

Un message indique au soumissionnaire que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique précisant la date et l'heure de réception. L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la Commande Publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. <u>Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire,</u> seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Format des fichiers:

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « doc. », « xls. », « pdf. », « ods. » et « odt. »;
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment ceux comprenant des macros.

Des logiciels compatibles sont téléchargeables sur la plate-forme sous la rubrique « Outils informatiques » de l'onglet « Aide ».

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, la personne publique se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures suivant la demande de la personne publique.

9 – Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE entreprise par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats Responsables » – lignes directrices délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant de l'acheteur invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017, aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsable » (RFAR) et au label RFAR et/ou toute norme ou tout label équivalent accessibles et téléchargeables sur le lien suivant :

https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables)

Le titulaire s'engage à informer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « la charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de ce label, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La Médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats (CNA) – vous accompagnera dans cette démarche. Pour toute information : https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

10- Médiateur - Relations Fournisseurs & Achats Responsables « RFAR »

Le présent marché est conclu et est exécuté de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble, dans le plus grand esprit de concertation, tout différend qui pourrait survenir relatif à son existence, son interprétation ou à son exécution.

En cas d'échec des négociations directes alors engagées entre les parties, et avant toute saisine de la juridiction compétente, celles-ci ont la possibilité de saisir le médiateur interne « Relations fournisseurs » du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante: mediateurfournisseur@interieur.gouv.fr ou par courrier recommandé avec avis de réception à M. le Médiateur interne « Relations fournisseurs » du Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

Dans l'hypothèse où, à l'issue d'un délai de 3 (trois) mois, le différend n'aurait pas trouvé de solution acceptable pour les deux parties, il appartiendra à la plus diligente d'entre elles, si elle s'y croit fondée, de saisir la juridiction compétente du litige en cause.

Les échanges intervenus entre les parties en application de la présente clause de médiation doivent rester confidentiels.

11 – Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bordeaux 9 rue Tastet CS 21490 33063 BORDEAUX CEDEX

tél.: 05-56-99-38-00 - télécopie: 05-56-24-39-03 Mail: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de l'exécution du marché publié, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable
(CCIRA)de Bordeaux
DREETS Nouvelle Aquitaine
Pôle C
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex

Contact : Stéphanie MARCON- Secrétariat du CCIRA de Bordeaux Tél. : 05 54 68 99 56 / 07 61 17 74 12

Courriel: dreets-na.polec@dreets.gouv.fr (merci de préciser CCIRA de Bordeaux en objet)

Information sur les recours :

Référé précontractuel : le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ;

Référé contractuel : délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;

Recours pour excès de pouvoir : délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet : Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité du contrat appropriées.